
LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les n^{os} 85, 86, 87, 88, 89 et 90).

N^o 353. La frégate du raïs Hamidou a pris un chebec napolitain chargé d'huile, de mille (écus) vénitiens d'or, et de trente-et-un mécréants, ce qui a tout été apporté ici, où la vente a eu lieu. Ceci est la répartition des parts de prise, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 16 ramdan 1216 (26 janvier 1802).

Produit : 35,982 fr. 02 c.

892 parts, s'élevant chacune à 16 rial, 5 huitièmes.

N^o 354. Le chebec du Beylik, commandé par le raïs Sliman, a capturé neuf mécréants napolitains et 424 rial draham serar, monnaie d'Alger. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 26 ramdan 1216 (15 février 1802).

Produit : 6,078 fr. 37 c.

653 parts et demie, s'élevant chacune à 4 rial.

N^o 355. La polacre du raïs Ben Zeurman a pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu à Tunis et dont le produit, s'élevant à 5,703.6 a été envoyé ici. Répartition des

parts de prise après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.
18 choual 1216 (21 février 1802).

Produit : 8,275 fr. 50 c.

556 parts s'élevant chacune à 4 rial, 3 huitièmes et 8 dirhem.

N° 356. Le brick du raïs Hassan a capturé un navire napolitain chargé d'huile qui a été vendu à *Alounia*, d'où a été envoyé son produit s'élevant à douze cent treize (écus) vénitiens d'or. Quarante (écus) vénitiens et vingt-neuf douros avaient été distribués à l'équipage par le raïs Hassan. Un règlement des comptes a eu lieu dans notre ville. Il a été reconnu que le capitaine est comptable de 11 (écus) vénitiens d'or, savoir : 7 pour moutons, 3 pour riz et 1 pour figues. Ce règlement de comptes a eu lieu entre le Bandjek et le capitaine, et il est inscrit ici afin qu'on n'en ignore. Répartition après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 21,857 fr. 62 c.

434 parts s'élevant chacune à 20 rial, 3 huitièmes, 3 dirhem.

N° 357. La frégate de notre Seigneur le raïs Hamidou a pris un navire de guerre portugais, armé de quarante-quatre canons, sur lequel ont été faits prisonniers deux cent quatre-vingt-deux mécréants. Dix mécréants ont été distribués comme primes d'abordage, deux mécréants ont été offerts en cadeau au Pacha et un autre mécréant a été donné à Sidi Abd-Errahman Etta'lbî (1) ; il en est resté 269. Le Palais a envoyé le prix de cette capture (2) et aussitôt cette somme a été distribuée à l'équipage. Ceci est la répartition faite après le prélèvement du Bandjek. 25 moharrem 1217 (27 mai 1802).

	Rial.	Huit.
Bandjek	1721	4
Capitaine de prise.	215	4

A reporter... 1937

(1) Marabout célèbre dont la chapelle était près de la porte du Ruisseau.

(2) C'est-à-dire le prix des prisonniers, lesquels avaient été achetés par l'État.

	Report.....	1937
Gardiens.		32
Caïd eddoukhan.		3385
Crieurs		72
		<hr/>
		5426 v
Diwan.		12
Chaouch (musulman).		100
Chaouch (juif)		50
Vigies.		4 4
Changeurs		683
Embarcation		6
Ourdian		10
Boutiques.		3
Déchargement.		110
		<hr/>
		6404 4
		<hr/>

Après le prélèvement du Bandjek et des dépenses, le produit s'élève à 166,246 rial.

Dont moitié. 83,123.

Nombre des parts : 804. 4.

Montant de chaque part : 103 (rial), 2 (huitièmes).

(Le montant brut est de 172,650 rial, soit 194,231 fr. 25 c., ce qui donne un prix moyen de 722 fr. 04 c. pour chaque esclave chrétien. Cette frégate portugaise, prise le 8 mai 1802, s'appelait le *Cygne*. Voir au sujet de cet événement : 1° ma biographie du raïs Hamidou, Alger, Dubos, 1859; 2° l'article intitulé *un exploit des Algériens en 1802*, que j'ai publié dans la *Revue Africaine*; 3° Mon travail sur *la Marine de la Régence d'Alger*, (*Revue Africaine*, n° 77, et tirage à part). Ce navire fit partie de la flotte algérienne sous le nom d'*El-Portekiza*, la Portugaise, et nous allons bientôt la retrouver dans le registre des prises maritimes. Elle fut incendiée en 1816 par l'escadre anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth).

N° 358. La polacre de notre Seigneur le raïs Ahmed Lamiali a pris un navire napolitain chargé de blé. Cette prise a été vendue

à Tunis et son prix, soit 7,980 *rial boudjou* a été envoyé ici ; le prix de la coque s'est élevé à 2,160 *boudjou*. Elle a également pris deux navires napolitains dont l'un était vide et l'autre chargé de futailles vides et d'une certaine quantité d'étoffes, lesquels ont été vendus ici. Ceci est la répartition faite après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 27 moharrem 1217 (29 mai 1802).

Produit : 32.492 fr. 25 c.

444 parts s'élevant chacune à 27 rial, 3 huitièmes, 19 dirhem.

N° 359. La goëlette du raïs Alouach a capturé un navire napolitain chargé d'éponges et portant dix-huit mécréants, et une balancelle chargée de futailles vides, lesquels ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 1^{er} moharrem 1217 (3 mai 1802),

Produit : 67,384 fr. 12 c

326 parts s'élevant chacune à 80 rial, 5 huitièmes.

N° 360. Le chebec du Beylik commandé par le raïs Mustapha Rarnaout, a capturé une chitia (saëtte, barque) napolitaine, chargée de cacao et de sucre qui ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 2 moharrem 1217 (4 mai 1802).

Produit : 68,115 fr. 37 c.

405 parts et demie s'élevant chacune à 63 rial, 5 huitièmes.

N° 361. Le chebec du Beylik que commande le raïs Ali Rarnaout a capturé onze mécréants et cent vingt-neuf écus napolitains. Le capitaine a gardé un de ces mécréants pour le service de son embarcation. Le prix des autres et les 129 écus forment l'objet du présent compte. Prélèvement du Bandjek et partage.

Produit : 7,312 fr. 50 c.

398 parts s'élevant chacune à 8 rial.

N° 362. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ali Tatar, a pris un navire napolitain chargé de sel, qui a été vendu à Tunis et dont le montant a été envoyé ici ; le produit du dit chargement s'élève à mille boudjous. Il a également capturé un autre chebec

chargé de divers objets dont la vente a eu lieu ici. La quantité du sel est de 1,116 *kil* (mesures); il y a quatorze mécréants et trois femmes infidèles qui se trouvaient en leur compagnie; ils sont tous napolitains; ils ont été amenés ici ainsi qu'une somme de soixante-douze douros et treize mouzounas. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 20 safar 1217 (21 juin 1802).

Produit : 16,728 fr. 75 c.

508 parts s'élevant chacune à 13 rial, 3 huitièmes, 17 dirhem.

N° 363. La polacre commandée par le raïs Ben Zeurman et la goëlette de Salah raïs ont pris deux navires napolitains, l'un portant une petite quantité de peaux et l'autre vide, lesquels ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses, et répartition.

Produit : 3,466 fr. 12 c.

798 parts s'élevant chacune à 1 rial, 4 huitièmes, 21 dirhem.

N° 364. La polacre du raïs Mohammed ben Zeurman a pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été amené dans cette ville, où la vente a eu lieu. Il y a 1,068 mesures (kil) de blé. Partage après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 25 safar 1217 (26 juin 1802).

Produit : 4,239 fr.

511 parts s'élevant chacune à 3 rial et 13 dirhem.

N° 365. Le brick de notre Seigneur le raïs Hassan a capturé une balancelle napolitaine ayant un chargement de 539 mesures (kil) de blé, dont la vente a eu lieu dans cette ville. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 1,126 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 6 huitièmes de rial et 27 dirhem.

N° 366. La polacre commandée par le raïs Mohammed ben Zeurman et la goëlette du raïs Salah, en compagnie de deux navires de guerre tunisiens, avec lesquels ils étaient associés, ont pris un bâtiment napolitain chargé d'huile, qui a été vendu à Tunis. La moitié du produit appartient aux navires tunisiens et

et l'autre moitié a été envoyée ici par les soins de Boudjenah, lequel a adressé un bordereau accusant une somme de 43,140 rial. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 3 djoumada 1^{er} de l'année 1217 (31 août 1802),

Produit : 96,265 fr., dont moitié seulement pour les corsaires algériens.

820 parts 1/2 s'élevant chacune à 20 rial, 3 huitièmes et 21 dirhem.

N^o 375 (1). Le brick de Hassan rais, le vieux chebec commandé par le raïs Ali et le chebec du raïs Mustapha, ont capturé une tartane napolitaine chargée de blé, qui a été vendue à Doubra (Venise). 714 pièces (de monnaie) vénitiennes ont été envoyées ici et Boudjenah a également fait l'envoi de 200 pièces d'or vénitiennes énoncées dans un bordereau ; total : 914 pièces d'or vénitiennes. Chacune des (714) pièces vaut 3.2 ; chacune des 200 pièces, lesquelles sont hongroises, a eu change de 10,7. Le prix du navire, soit 300 pièces vénitiennes, ayant été prélevé, le surplus a été distribué à l'équipage et à l'Etat. 18 djoumada 1^{er} 1217 (16 septembre 1802).

Produit : 11,598 fr. 75 c.

1,300 parts s'élevant chacune à 3 rial, 3 huitièmes et 6 dirhem.

Résumé de l'année 1802 : 20 prises, dont 19 napolitaines et 1 portugaise (frégate de 44 canons), donnant un produit total de 575,152 fr. 74 c.

N^o 376. 25 chaban 1218 (10 décembre 1803). Hamdan, la frégate du raïs Hamidou, le brick du raïs Ben Zeurman, le brick du raïs Lamiali, la polacre du raïs Hossain, le chebec du raïs Ahmed, le chebec du raïs Ali Rarnaout, la goëlette du raïs

(1) Il y a en cet endroit du registre une interversion qu'on peut expliquer ainsi. On laissait parfois des feuilles blanches entre deux articles, comme nous en avons la preuve d'abord au n^o 135, séparé du n^o 134 par cinq pages et demie, et ensuite au n^o 427, précédé d'une lacune de dix pages. Il devait y avoir ici un vide de cette nature, lequel aura été rempli en 1804 par un scribe économe, qui sera revenu en arrière pour utiliser du papier qu'il lui semblait fâcheux de laisser sans emploi. L'ordre chronologique des articles est celui-ci : 366, 375, 376, 377, 367, 368, etc.

Alouach et la frégate américaine commandée par le raïs Essekan-drini, ont amené dans cette ville 65 mécréants. La vente a eu lieu ici. Partage du produit disponible après le prélèvement du Bandjek. La valeur de deux mécréants a été allouée aux soldats désignés pour armer les embarcations.

Produit : 43,187 fr. 62 c. (soit, en moyenne, 664 fr. 42 c. pour chaque esclave chrétien).

4997 parts et demie, s'élevant chacune à 3 rial, 5 huitièmes et 17 dirhem.

Nota. L'année 1803 ne présente que la mention ci-dessus qui est relative à l'enlèvement, commis à la suite d'un débarquement, de chrétiens dont la nationalité n'est pas indiquée.

N° 377. Le brick du raïs Hassan, le chebec d'Ali raïs et le chebec de Rarnaout Mustapha raïs, ont pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu dans la province de Venise. Le produit de cette prise a été envoyé au Palais avec un bordereau; il est de 5,664 douros, auxquels il faut ajouter 654 douros envoyés par le juif Boudjenah, ce qui forme un total de 6,318 douros. Après avoir déduit 900 douros pour le prix du navire et le droit d'*et-trounkit* (mât de misaine), il reste 5,418 douros à partager entre le Beylik et les équipages, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses, ainsi que cela va être établi. 20 choual 1218 (2 février 1804).

Produit : 30,476 fr. 25 c.

1,300 parts s'élevant chacune à 9 rial 3 huitièmes.

N° 367 (1). La frégate de notre seigneur le raïs Hamidou a pris un navire napolitain chargé de sel et sur lequel se trouvaient, en outre, soixante-dix mécréants, un quintal et 67 livres de corail, 595 douros dont 51 douros napolitains et le reste en pièces diverses, lequel numéraire, après le change, a produit 587 douros. Prélèvement du Bandjek et des dépenses, et partage. 15 kada 1218 (25 février 1804).

Produit : 61,618 fr. 50 c.

(1) Voir la note du n° 375.

854 parts, s'élevant chacune à 30 rial, 2 huitièmes et 18 dirhem.

N° 368. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ali Rarnaout a pris un navire napolitain chargé de sel sur lequel se trouvaient huit mécréants, 69 pièces d'or vénitiennes, 18 pièces napolitaines et un sequin frappé au coin de Venise. 64 de ces pièces ont été remises au Beylik comme prix du navire, et cinq pièces vénitiennes ont servi à payer les droits d'*et-trounkit* (mât de misaine) et du directeur du port (caïd el-mersa). Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 10 kada 1218 (20 février 1804).

Produit : 6,275 fr. 25 c.

425 parts, s'élevant chacune à 6 rial, 2 huitièmes et 25 dirhem.

N° 369. La polacre du raïs Ben Zeurman et la frégate du raïs Mohammed Essekanrini ont pris un navire napolitain chargé de poteries, de rosolio et de marbre, et un chebec napolitain chargé de 80 barriques de vin, sur lesquels se trouvaient vingt-huit mécréants. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 1^{er} hidja 1218 (12 mars 1804).

Produit : 49,066 fr.

1,223 parts, s'élevant chacune à 16 rial et 21 dirhem.

N° 370. Le brick de notre Seigneur, le chebec du raïs Ali Rarnaout et le chebec du raïs Mustapha, ont capturé un navire napolitain chargé de sel, et sur lequel il a été trouvé seize mécréants et 726 douros et demi. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et partage.

Produit : 17,983 fr. 12 c.

1,300 parts, s'élevant chacune à 5 rial, 5 huitièmes et 8 dirhem.

(A suivre.)

Albert DEVOULX.